GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	p1	communautaire récréatif		■						
		u1	utilité publique légère		■						
		h5	projet intégré d'habitation			■					
		h3	habitation multifamiliale			■					
	LOGEMENTS		Nombre de logements	min.	0	12					
			Nombre de logements	max.	0	36					
	STRUCTURE / BÂT		Isolée			■					
			Jumelée								
			Contiguë								
	BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	--	3					
			Largeur minimum	(m)	--	10					
			Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	--	100					
TERRAIN			Superficie minimum	(m^2)	--	10					
			Largeur minimum	(m)	--	50					
			Profondeur minimum	(m)	--	45					
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES		Avant minimum	(m)	--	6					
			Avant maximun	(m)		--					
			Latérale minimum	(m)	--	6					
			Total des deux latérales minimum	(m)	--	12					
			Arrière minimun	(m)	--	10					
			Espace naturel	(%)	--	40					
			Rapport espace bâti / terrain	max.	--	0,1					
			Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--					
			Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						(1)(2)(3)(4)(5)					

SAINTE AGATHE DES MONTS

ZONE:	*Hc 278*
Résidentielle de moyenne à forte densité	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Art. 14.1.1 - Projet intégré d'habitation

(2) Nonobstant l'article 14.1.1 un maximum de 17 bâtiments est permis

(3) Aqueduc et égouts obligatoires

(4) Une zone tampon de 10 m minimum doit être conservée aux limites des terrains adjacents à une zone résidentielle

(5) PIIA 013 Travaux de construction dans certaines zones

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2021-04-16	2021-U53-86	Nouvelle zone

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**

ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**

MISE À JOUR: **octobre 2021**

278